

## **Généralisation du tiers-payant : une priorité, permettre sa bonne application**

Dans une vidéo mise en ligne mercredi dernier sur le site du Parisien, le premier ministre Edouard PHILIPPE fait part de son « *analyse personnelle* » sur la généralisation du tiers-payant chez le médecin. Il y montre un manque de conviction assumé quant à l'intérêt de cette mesure dont l'inconvénient majeur serait de participer à une « *dématérialisation du coût de la santé* » et ne constituerait donc pas, de ce fait, une priorité dans les travaux à mener en matière de santé.

### **Depuis quand la dématérialisation d'un mode de paiement est-elle un inconvénient ?**

Le système de santé est fait pour soigner et doit concentrer ses moyens sur les soins. L'automatisation des aspects administratifs, et notamment financiers, est dans ce cadre un atout qui permet de gagner en efficacité : c'est le cas à l'hôpital, au laboratoire d'analyses médicales, à la pharmacie... mais ça ne le serait plus lorsqu'il s'agit de la consultation du médecin libéral !

La dématérialisation fait en effet partie des grandes évolutions de fond accompagnant la modernisation de notre société. Elle doit être utilisée au service des populations, comme c'est justement le cas concernant la généralisation du tiers-payant : rappelons que 24 % des personnes de moins de 35 ans, et la même proportion de celles dont les revenus ne dépassent pas 1.500 € par mois disent avoir déjà été contraints de reporter ou de renoncer à la consultation d'un médecin en raison spécifiquement de l'obligation d'avancer le montant de celle-ci.

La dématérialisation c'est en l'occurrence lutter contre les inégalités sociales de santé, une priorité pour notre système de santé.

### **La priorité : non pas défaire mais s'assurer de bien faire**

Il est essentiel que l'approche de l'équipe qui va gouverner la France dans les prochaines années puisse avoir une lecture objective des priorités pour notre pays. En matière de santé, se donner des moyens simples et pratiques pour faciliter l'accès aux soins pour tous en fait incontestablement partie. C'est sous cet angle que la généralisation du tiers-payant doit être envisagée. L'énergie de nos dirigeants ne doit pas être dépensée à défaire ce qui a été voté et mis en place, mais de s'assurer que la montée en puissance soit faite dans les conditions -tout à fait réalistes et réalisables- permettant que cette mesure technique soit gagnante-gagnante pour l'ensemble des parties prenantes : les patients bien sûr, mais tout autant les médecins et les organismes d'assurance maladie.